

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

CNG
Centre national de gestion des praticiens hospitaliers
et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière

Délibération n° 2012-12 du 10 décembre 2012 relative au dispositif d'accompagnement hors recherche d'affectation des praticiens hospitaliers et des directeurs de la fonction publique hospitalière

NOR : AFSN1230833X

Le président du conseil d'administration du Centre national de gestion,
Vu le décret n° 2007-704 du 4 mai 2007 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement du Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière, et notamment ses articles 8 (12°), 13 et 15 ;
Vu la délibération n° 2009-09 du 29 avril 2009 relative à la situation des professionnels placés en recherche d'affectation ou accompagnés par le Centre national de gestion ;
Vu la délibération n° 2010-15 du 21 octobre 2010 relative au dispositif d'accompagnement des praticiens hospitaliers et des directeurs de la fonction publique hospitalière ;
Vu le rapport présenté par la directrice générale et relatif à l'évaluation du dispositif d'accompagnement des professionnels hors recherche d'affectation ;
Après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1^{er}

L'article 5 de la délibération susvisée du 29 avril 2009 est ainsi rédigé :
« Article 5. – Le dispositif d'accompagnement prévu aux articles 2 à 4 ci-dessus fait l'objet d'un bilan présenté chaque année au conseil d'administration. »

Article 2

La directrice générale du Centre national de gestion est chargée de l'exécution de la présente délibération, qui sera publiée au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*, à l'expiration du délai d'un mois prévu au dernier alinéa de l'article 13 du décret susvisé du 4 mai 2007.

Délibéré le 10 décembre 2012.

Pour extrait certifié conforme.

Le président du conseil d'administration,
J. RICHARD